



---

## DÉCLARATION

---

94/19

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

### ALLOCUTION

DE L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À L'OCCASION DE  
LA CONFÉRENCE SUR UNE POLITIQUE DU NORD  
POUR LE CANADA

OTTAWA (Ontario)  
Le 30 avril 1994

Je tiens à remercier les participants et les organisateurs de cette conférence. Je crois que différents groupes sont représentés ici aujourd'hui. Comme vous le savez, le gouvernement a amorcé un examen en profondeur de sa politique étrangère. Chacun a une contribution essentielle à apporter à cet examen : les organisations non gouvernementales (ONG), le gouvernement, les universitaires, les groupes autochtones, les spécialistes et les profanes. C'est donc dire que je suis ravi qu'une telle conférence ait lieu, car elle permettra de franchir un grand pas dans notre processus d'examen.

J'aimerais vous faire part de quelques réflexions sur l'optique dans laquelle le nouveau gouvernement libéral envisage les affaires circumpolaires de l'Arctique, et sur les orientations possibles de la politique étrangère du Canada à l'égard de l'Arctique. Je crois que mon collègue Ron Irwin, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, vous en a déjà touché quelques mots.

D'abord, dans n'importe quel débat sur le sujet, je garde à l'esprit quatre questions:

- Y a-t-il un but fondamental qui devrait nous guider dans nos relations internationales concernant l'Arctique?
- Comment le volet Arctique de notre politique étrangère peut-il contribuer à l'unité canadienne?
- Comment pouvons-nous nous doter d'une politique étrangère à l'égard du Nord qui ait un grand impact sans coûter trop cher, étant donné nos contraintes budgétaires?
- Que devons-nous faire pour mettre en place un cadre d'action qui permet la consultation, la coopération et la coordination à la fois entre les Canadiens et avec nos voisins de l'Arctique?

Le Nord a été négligé dans l'action internationale du Canada depuis ces dernières années. Notre plate-forme électorale en matière de politique étrangère faisait état de notre volonté ferme d'assumer un rôle plus actif dans les affaires circumpolaires. Le gouvernement libéral s'est engagé lors des élections à valoriser le Nord dans cette action.

Le Nord doit faire partie de notre politique étrangère, car les enjeux et les intérêts du Canada y sont des plus importants pour sa souveraineté et sa sécurité.

Si vous le permettez, examinons ces enjeux, ces intérêts, et regardons ensuite ce que nous pouvons faire ensemble pour y répondre.

## Les enjeux et les intérêts

Le Canada occupe 30 p. 100 de la masse terrestre de l'Arctique. Quatre-vingt-cinq mille de nos compatriotes habitent ce territoire immense. Bien sûr, l'Arctique est bien plus qu'une vaste étendue glaciale. Cette étendue désolée abrite des petites communautés certes, mais au tissu serré. Le cercle polaire n'a rien fait pour éliminer la chaleur de ses habitants! La rudesse et l'austérité du paysage masquent cependant la fragilité de son écosystème. Je pense que nous avons tous en mémoire les ravages causés par le naufrage du pétrolier Exxon Valdez en Alaska. Oui, le Nord doit faire partie intégrante de notre politique étrangère. La pollution atmosphérique ne connaît pas de frontières. L'Arctique est une étendue immaculée, me direz-vous? Non, PCB, produits radioactifs et insecticides se retrouvent tous dans la banquise.

La politique étrangère du Canada à l'égard de l'Arctique doit non seulement viser à protéger l'environnement fragile de cette région, mais aussi à préserver le mode de vie traditionnel des peuples autochtones. Il faut pour cela que ces derniers jouent un rôle direct dans les multiples décisions à prendre concernant l'Arctique.

Comme vous le savez, le gouvernement est en train de construire, avec les peuples autochtones, un nouveau partenariat fondé sur la confiance, le respect mutuel et leur pleine participation à la prise des décisions. Nous devons mettre au point un processus de consultation plus complet entre le gouvernement et les représentants autochtones. Je tiens à vous assurer que, pour les aspects de la politique étrangère qui concernent l'Arctique circumpolaire, j'insisterai sur la tenue de consultations approfondies et régulières avec les populations de l'Arctique et, en particulier, les peuples autochtones.

Il est de notre intérêt d'élaborer nos politiques de la façon la plus cohérente et la plus intégrée possible. Il est essentiel que nous prenions les mesures voulues pour remédier aux problèmes environnementaux de la région de l'Arctique, mener les recherches scientifiques nécessaires, aménager des réseaux de transport et assurer un développement économique durable, en harmonie avec le caractère unique de cette région. Un cadre doit être établi pour garantir la pleine participation de nos peuples autochtones de l'Arctique à ce processus.

Une action cohérente et intégrée signifie aussi des relations de coopération entre tous nos voisins de l'Arctique circumpolaire. Le Canada est l'un des huit États qui bordent le cercle polaire arctique, les autres étant la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède, les États-Unis et le Danemark, qui a la responsabilité du territoire autonome du Groenland. Nous devons compter sur les très bonnes relations bilatérales que nous

entretenons avec chacun de ces pays, et sur une volonté commune d'agir multilatéralement, et de réaliser des progrès dans des dossiers comme la prévention de la pollution, le développement économique durable, la coordination des politiques et la pleine participation des peuples autochtones de l'Arctique.

Il va sans dire que, dans cet effort de collaboration, chaque État doit respecter la souveraineté des autres. Le gouvernement du Canada est déterminé à préserver notre souveraineté sur l'Arctique. Bien sûr, le Canada n'a aucunement l'intention d'interdire les eaux de l'Arctique, y compris le passage du Nord-Ouest, aux autres pays. Nous insistons toutefois pour que chaque voyage se fasse avec le consentement du Canada et soit assujetti aux lois canadiennes, notamment la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*.

#### **Une nouvelle approche**

Permettez-moi de dire quelques mots sur certains moyens par lesquels le gouvernement du Canada estime pouvoir faire avancer les divers intérêts que je viens de décrire.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut protéger l'environnement unique de l'Arctique. Le Canada est un ardent partisan de la Stratégie de protection de l'environnement arctique, adoptée en 1991 par les huit nations qui bordent le cercle polaire. Cette stratégie témoigne à la fois d'une heureuse expérience de coopération multilatérale et de notre volonté d'intégrer les populations autochtones au processus décisionnel. Trois organisations autochtones, à savoir la Conférence circumpolaire inuit (CCI), le Conseil lapon et l'Association des peuples autochtones russes, ont obtenu le statut d'observateurs permanents.

Les populations autochtones de l'Arctique ont non seulement le droit de protéger l'environnement dans lequel elles vivent, mais elles possèdent aussi une vaste et précieuse expérience, dont nous pouvons, et devons, nous inspirer. Le Canada et la CCI cherchent actuellement des façons d'intégrer les connaissances autochtones à la Stratégie de protection de l'environnement arctique. Les réalisations au niveau multilatéral se sont accompagnées de réussites analogues au niveau bilatéral.

Je pense notamment à l'Accord canado-russe sur la coopération arctique signé en 1992 et à certaines des initiatives lancées sous l'égide de la Stratégie de protection de l'environnement arctique. Je désire développer davantage notre collaboration sur la base de cet accord-cadre, et c'est avec un grand intérêt que je désire travailler de concert avec mon collègue Ron Irwin à cet égard.

Nous devons aller plus loin que les mécanismes existants et développer nos relations bilatérales et nos relations multilatérales. Bref, le Canada continuera à chercher les meilleures voies de collaboration possibles entre les différentes nations du cercle polaire.

Il y a eu, par exemple, beaucoup de discussions entre le Canada et les États-Unis sur les moyens de préserver une région sauvage qui chevauche les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Alaska. Comme vous le savez, la harde de caribous de la Porcupine vit dans cette région. Je crois que nous devons agir rapidement avec les Américains pour formaliser les arrangements qui protégeront cette harde et son habitat.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, mon gouvernement désire établir sans tarder un mécanisme plus formel pour la gestion de l'ordre du jour circumpolaire. Il a l'intention de proposer, avant la fin de cette année, la création d'un conseil de l'Arctique, qui comprendrait des représentants de chacun des huit États circumpolaires et de leurs populations autochtones.

Le Conseil de l'Arctique est la meilleure tribune pour discuter des questions d'intérêt commun pour les collectivités arctiques. Lors des rencontres que j'ai eues, plus tôt cette année, avec le secrétaire d'État américain Christopher, je lui ai demandé de manière précise d'appuyer la création de ce conseil. Je suis heureux de vous dire qu'il a bien accueilli ma demande. Nous discutons actuellement des prochaines étapes de ce processus avec les États-Unis et nos autres voisins de l'Arctique. Je sais que beaucoup d'entre vous avez travaillé activement sur ce dossier. J'entrevois une étroite coopération avec vous au fur et à mesure que nous progresserons.

Les menaces à la sécurité de l'Arctique sont d'ordre mondial, et les solutions ne peuvent être atteintes que dans un cadre multilatéral. C'est ainsi que le Canada oeuvre sans relâche pour la création d'un conseil de l'Arctique qui réunirait les huit nations circumpolaires.

Ces initiatives positives doivent être menées à terme. Ce qu'il nous faut au Canada, c'est un moyen de les poursuivre d'une manière cohérente et coordonnée. Dans l'état actuel des choses, différents ministères fédéraux partagent la responsabilité de la mise en oeuvre des politiques du Canada concernant l'Arctique. Mon gouvernement estime qu'il faut faciliter la coordination de leurs travaux. Aussi est-ce avec grand plaisir que j'annonce aujourd'hui l'intention de mon gouvernement de créer, au sein de mon ministère, un poste d'ambassadeur aux affaires circumpolaires. Nous nous joignons ainsi à nos voisins nordiques, qui eux aussi mettent sur pied un poste spécial d'ambassadeur chargé des questions circumpolaires arctiques. En

ce qui nous concerne, le titulaire aura pour mandat de coordonner la contribution du Canada aux affaires circumpolaires.

En nommant ainsi un ambassadeur aux affaires circumpolaires, nous donnons suite à l'un de nos engagements électoraux en matière de politique étrangère. Après consultation avec mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je ferai une nouvelle annonce concernant ce poste.

Je voudrais terminer en félicitant les organisateurs de la Conférence d'avoir réussi à réunir tant de distingués experts dans le domaine de l'Arctique. Je puis sous assurer que j'apprécie au plus haut point votre contribution.

Vos délibérations d'hier et d'aujourd'hui ont, j'en suis certain, débouché sur d'excellentes idées dont mes fonctionnaires ont certainement pris bonne note. J'ai hâte de prendre connaissance des conseils que vous formulerez concernant les mécanismes de mise en oeuvre de notre stratégie relative à l'Arctique. En fait, les résultats de cette conférence constitueront pour le nouvel ambassadeur un important document d'orientation!